

Grande-Bretagne

Et ailleurs ? La règle pays par pays

AUTORITÉS ET DÉMARCHES

Angleterre/Galles : licence du lieu ou TEN, sauf exemption. Écosse : cinema licence ou exemption locale.

FILMS RÉCENTS

Disponibilité du distributeur.

POINT À RETENIR

TEN : 499 personnes maximum, personnel compris. Ne s'applique pas en Écosse.

LES DROITS DU FILM

Licence Filmbankmedia par titre et par séance, utilisable pour les projections extérieures gratuites ou payantes ; une licence annuelle de diffusion d'ambiance ne vaut pas autorisation d'événement. Disponibilités, retraits temporaires et permissions spéciales sont fixés par les studios ; pas de délai d'un an.

LA MUSIQUE

Filmbankmedia renvoie vers PRS for Music pour la couverture musicale adaptée ; elle se vérifie séparément.

L'AUTORISATION DE LA SÉANCE

Angleterre et pays de Galles : premises licence du lieu couvrant la projection, ou Temporary Event Notice — jusqu'à 499 personnes présentes simultanément, personnel compris, sept jours au maximum, au moins dix jours ouvrables francs de préavis, plafonds annuels par déclarant et par site. Écosse : le TEN ne s'applique pas ; cinema licence ou exemption décidée par le conseil local.

JEUNE PUBLIC ET PARTICULARITÉS

Exemption sous conditions pour certaines projections sans but lucratif en locaux communautaires — entre 8 h et 23 h, 500 spectateurs au plus, accord du responsable, classifications d'âge respectées — qui n'est ni une exemption générale du plein air ni une dispense des droits du film. Classifications et conditions d'admission font partie du dossier.

En détail

L'autorisation des ayants droit est indépendante de l'autorisation du lieu. Filmbankmedia propose une licence par titre et par séance, utilisable notamment pour les projections extérieures gratuites ou payantes. Une licence annuelle de diffusion d'ambiance ne doit pas être confondue avec cette autorisation d'événement. Les disponibilités, retraits temporaires et permissions spéciales restent déterminés par les studios. Il n'existe pas de délai général d'un an propre au plein air.

Sources :

- [Filmbankmedia — Single Title Screening Licence](#)
- [Filmbankmedia — Catalogue et restrictions de disponibilité](#)

En Angleterre et au pays de Galles, la projection peut constituer une activité réglementée au titre des licences de divertissement. Il faut vérifier que le lieu dispose d'une licence couvrant l'activité, ou utiliser une procédure adaptée. Pour un événement ponctuel, le Temporary Event Notice peut convenir jusqu'à 499 personnes présentes simultanément, personnel compris, et pour sept jours au maximum. La procédure normale demande au moins dix jours ouvrables francs de préavis. Des plafonds annuels s'appliquent aussi au déclarant et au site.

Sources :

- [GOV.UK — Entertainment Licensing](#)
- [GOV.UK — Temporary Event Notice](#)

Certaines projections sans but lucratif dans des locaux communautaires bénéficient d'une exemption administrative sous conditions, notamment entre 8 h et 23 h, avec au plus 500 spectateurs, l'accord du responsable et le respect des classifications d'âge. Ce n'est pas une exemption générale pour tout cinéma en plein air de moins de 500 personnes. Elle ne dispense pas des droits du film.

Sources :

- [Thurrock Council — Exemptions pour les projections](#)

En Écosse, le TEN anglais ne s'applique pas. Le conseil local détermine la cinema licence ou l'exemption pertinente. Il faut lui présenter le lieu, la programmation, le public et le caractère occasionnel de l'activité. Les classifications des films et les conditions d'admission font également partie du dossier. La couverture musicale se vérifie séparément avec l'organisme compétent, notamment PRS for Music.

Sources :

- [West Lothian Council — Cinema Licence](#)
- [Regional Screen Scotland — Licences et exemptions](#)
- [Filmbankmedia — Questions sur les licences et les droits musicaux](#)

Les règles communes : trois autorisations à ne pas confondre

Les droits du film

Une projection publique d'une œuvre protégée requiert l'accord des ayants droit, sauf exception légale applicable. Cet accord s'obtient auprès du producteur, du distributeur ou d'un représentant habilité pour le territoire concerné. Acheter un DVD, louer un fichier ou souscrire un abonnement de streaming ne confère pas, en soi, le droit de montrer le film au public. La gratuité, le statut associatif ou l'objectif culturel ne constituent pas une exemption générale.

Sources :

- [GOV.UK — Showing films and TV shows in public](#)
- [U.S. Copyright Office — 17 USC, chapitre 1 \(§ 106, droit de représentation publique\)](#)
- [MPLC Italie — Projections en plein air](#)

L'autorisation administrative

Elle porte sur l'événement, le lieu ou l'activité d'exploitant. Une licence de film ne réserve pas un parc et ne vaut pas autorisation de recevoir plusieurs centaines de personnes. Réciproquement, l'accord d'une mairie ne transfère aucun droit de projection. Le périmètre exact dépend du pays et, souvent, des collectivités compétentes.

Les droits musicaux

Ils peuvent nécessiter une démarche distincte. C'est notamment le cas avec la SACEM en France, la GEMA en

Allemagne et la SIAE en Italie. Il faut demander ce que couvre effectivement le contrat : la musique incorporée au film, la musique d'accueil et un éventuel concert sont des utilisations différentes. Filmbankmedia renvoie également ses clients britanniques vers PRS for Music pour la couverture musicale adaptée.

Sources :

- [CNC — Diffusion non commerciale, dispositions communes](#)
- [GEMA — Tarif T](#)
- [SIAE — Projections cinématographiques et audiovisuelles](#)
- [Filmbankmedia — Questions sur les licences et les droits musicaux](#)

Préparer une séance : les décisions qui évitent les blocages

Définir le projet avant de réserver les droits

Préparer une fiche indiquant le pays, la commune, le site, le statut de l'organisateur, la date principale et la date de repli, le public attendu, le film, la langue, le support, le prix d'entrée et les partenaires. Ces données permettent au distributeur et à l'administration de répondre sur un événement concret.

Distinguer les délais légaux des délais de traitement

Le délai français lié au visa, le délai espagnol applicable aux administrations et le préavis du TEN britannique n'ont pas le même objet. Prévoir plusieurs semaines de préparation est une recommandation d'organisation, pas un délai légal universel. Une commission régionale ou un permis local peut imposer une anticipation supérieure.

Obtenir un accord écrit couvrant le plein air

Faire préciser le nombre de séances, le territoire, le support autorisé, la publicité, les recettes à déclarer et les conditions de report. Une licence annuelle, une autorisation pour un autre pays ou les conditions d'un cinéma partenaire ne se transposent pas automatiquement à un nouvel événement.

Sources :

- [Filmbankmedia — Single Title Screening Licence](#)
- [Swank — Conditions pour les parcs et loisirs, réservation et report](#)

Préparer l'accueil et l'exploitation du site

Faire valider, selon les règles applicables, la jauge, les circulations, l'accès des secours, les installations électriques, les sanitaires, l'accessibilité et les nuisances sonores. Pour l'écran, demander au prestataire les consignes d'installation, d'ancrage ou de lestage et les limites météo. Définir qui surveille les conditions et décide d'interrompre la séance. Aucun seuil de vent unique ne peut être donné pour tous les écrans et tous les sites.

Sources :

- [Commune de Bari — Dossier de spectacle, pièces techniques et sécurité des installations temporaires](#)
- [San Diego — Special Events, préparation des événements](#)
- [ADA National Network — Événements temporaires accessibles](#)

Établir un budget et répartir les responsabilités

Prévoir séparément droits du film, éventuels droits musicaux, location du site, technique, assurance, sécurité, communication et fiscalité applicable. Dans le contrat de prestation, identifier qui réserve le film, déclare l'événement, contrôle les âges, gère la billetterie et traite l'annulation. Les tarifs d'un distributeur ne constituent pas un barème légal national.

L'absence d'une autorisation comparable au CNC ne signifie donc pas absence de réglementation. La comparaison utile porte sur le projet réel : film récent ou de catalogue, séance municipale gratuite ou exploitation payante, lieu déjà équipé ou installation temporaire. Les sources officielles fixent le cadre ; les collectivités et les ayants droit précisent les conditions du cas concret.